

MISE EN CONFORMITÉ DE L'ALIMENTATION DES DOUVES DU CHÂTEAU DES RAVALET

A l'occasion des travaux menés sur le Trottebecq et coordonnés par l'agglomération du Cotentin au titre de sa compétence GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI), le Président David MARGUERITTE a souhaité faire un point d'étape, ce jeudi 22 octobre, sur la mise en conformité de l'alimentation en eaux des Douves du Château des Ravalet.

Avec son château en schiste bleu et son grand parc arboré ouvert au public, le domaine des Ravalet, propriété de la ville de Cherbourg-en-Cotentin est un élément bien connu du patrimoine et de l'histoire du Cotentin.

Le jardin de ce parc Renaissance est agrémenté de trois pièces d'eau : les vestiges des douves et deux étangs. Si ces deux derniers sont alimentés par un ruisseau, les douves, dont le miroir est en surplomb, reçoivent elles de l'eau dérivée du Trottebecq, prélevée par un

ouvrage situé un kilomètre environ plus au sud dans la vallée, et acheminée via un bief (canal) en partie maçonné.

Cet ouvrage relativement ancien, ne répond pas aux objectifs de la continuité écologique du Trottebecq. Sa destruction et son remplacement par un ouvrage permettant un meilleur écoulement avaient été évoqués dès 2005. Cependant, en raison d'un classement d'une partie du système hydraulique inscrit au titre des Monuments Historiques, l'aboutissement du projet a nécessité de longues concertations qui ont finalement abouties en 2019.

En 2018, le dossier a été repris par l'agglomération du Cotentin au titre de la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI). En 2019, La Restauration de Continuité Ecologique (RCE) de l'axe « Trottebecq » a été inscrit au Contrat Eau & Climat 2020-2022 signé en décembre 2019 par l'agglomération avec l'Agence Eau Seine Normandie (AESN) et la Fédération Départementale de la Manche pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (FDAAPPMA 50).

Objectif de ce projet : améliorer la qualité de l'eau et restaurer les fonctionnalités du cours d'eau et de sa biodiversité. Le Trottebecq est en effet

classé réservoir biologique au titre de l'article L 214-17 du Code de l'Environnement.

Dans ce cadre, une délégation de maîtrise d'ouvrage a été donnée à la Fédération de la Pêche de la Manche. Sous coordination de l'agglomération du Cotentin, la Restauration de la Continuité Ecologique (RCE) du Trottebecq doit ainsi répondre à des enjeux environnementaux mais également sociaux (pêche, promenade...), culturels et patrimoniaux. Le Château des Ravalet est en effet classé Monument Historique. Son parc, classé Jardin Remarquable, est à préserver afin de permettre la continuité de l'accueil du public et la tenue d'évènements de grande ampleur.

La solution retenue permet de concilier ces différents enjeux et témoigne d'une démarche partagée de restauration des milieux aquatiques tout en tenant compte de l'histoire et des usages multiples du territoire.

Ces travaux s'étaleront en 2 temps :

Phase 1 – Octobre 2020 :

- Suppression du seuil d'alimentation du canal alimentant les douves du Château des Ravalet ;
- Construction d'une passerelle et d'une nouvelle alimentation du canal.

La suppression du seuil de l'ouvrage devrait permettre de retrouver un franchissement piscicole, jusqu'ici difficile, tout en assurant l'adduction en eau des douves et en répondant aux exigences hydrauliques imposées par le site classé au titre des Monuments Historiques. Cette phase devrait

également permettre le passage des piétons et de véhicules d'entretien légers à l'emplacement de l'ouvrage.

Phase 2 – Printemps 2021 :

- Remise du Trottebecq dans le lit de talweg en amont de l'étang des Costils (plus de 500 m) ;
- Nouvelle alimentation de l'étang.

Pour alimenter le plan d'eau des Costils, un linéaire conséquent du Trottebecq sera remis dans le talweg de la vallée. Cette restauration du cours d'eau et la mise en place d'une prise unique pour alimenter les pièces d'eau du domaine des Ravalet permettront à terme de se débarrasser de l'ouvrage actuel. Cette action contribuera également à restaurer la fonctionnalité de la zone humide située en amont de l'étang.

Coût global du projet 172 000 € TTC

- AESN : 90 %
- Cherbourg-en-Cotentin et Fédération Départementale de la Pêche et de la Protection des Milieux Aquatiques : 10%.